



PRINCIPATO DI SEBORGA



S.A.S. GIORGIO I e Stemmi del Principato

Principato di Seborga
Principauté de Sabourg

— André DUFRESNE

LA PRINCIPAUTÉ DE SABOURG OU PRINCIPATO DI SEBORGIA



(Illustration 1 : Drapeau de Seborga)

Le timbre-poste est un reçu émis par un État ou par son représentant autorisé, témoignant du paiement des frais de port d'un article pour le service postal national et international. C'est du moins ce que pensait Sir Rowland Hill lorsqu'il inventa le timbre-poste. Mais avec le temps, on se rendit compte que le timbre-poste pouvait aussi servir à d'autres fins : commémoration d'un événement, propagande, affirmation politique, etc. Notre confrère Pierre Baulu l'a bien démontré dans sa présentation mémorable sur les timbres de propagande en 1989. Les timbres que nous étudions maintenant, se rangent dans la catégorie des timbres de propagande ou d'affirmation politique : il s'agit de timbres qui ont toute l'apparence de timbres-poste, mais qui sont d'abord et avant tout des vecteurs de propagande politique, d'une affirmation : « nous existons, nous sommes un pays ! ».

L'histoire de la principauté de Sabourg se perd dans la nuit des temps. « Sabourg » est la version française de *Seborga*, le nom actuel d'une minuscule commune italienne non loin de Vintimille et de la frontière française. D'une superficie de 4,91 km² et avec une population de 312 habitants en 2009, on peut s'étonner qu'un si petit territoire réclame sa place au sein des nations libres et indépendantes.

Les prétentions de Seborga à la souveraineté tirent leur origine d'une histoire très ancienne. En 954, le comte de Vintimille céda le fief de Seborga aux abbés de Lérins, qui en firent une principauté ecclésiastique pendant huit cents ans (les îles de Lérins, situées en face de Cannes, font aujourd'hui partie de la commune de Cannes). C'est en janvier 1729 que Victor Amédée II de Savoie, roi de Sardaigne, acheta la principauté de Seborga de son propriétaire ecclésiastique. Néanmoins, l'abbé Biancheri, décédé en 1746, garda le titre de « prince de Seborga » jusqu'en 1740, malgré le protectorat de la maison de Savoie qui ne fut jamais reconnu. Le roi de Sardaigne n'acquitta jamais le prix de son achat, ce qui explique que Seborga ne fut jamais mentionnée dans aucun traité ultérieur. Mais Seborga figure bien dans le « *contado di Nizza* » de la carte des États du roi de Sardaigne de 1779. Cette portion de carte est reproduite à l'article « comté de Nice » du *Dictionnaire historique et géographique du comté de Nice* (volume IV de l'*Encyclopaedia Niciensis*, 2002) publié sous la direction de Ralph Schor.

Seborga a fait également partie du premier département français des Alpes-Maritimes et figure sur une carte de ce département (état en 1793-1799) : elle appartenait alors au district (les arrondissements n'existaient pas encore) de Menton et au canton de Perinaldo. Cette carte figure à l'article « Département » du *Dictionnaire* de Ralph Schor déjà cité. Seborga a sans doute été retranchée du comté de Nice du fait de réorganisations administratives, ayant suivi l'annexion de la république de Gênes par la maison de Savoie en 1815.



(Illustration 2 : Giorgio I^{er} de Seborga)

La proclamation de Seborga en tant que principauté remonte à 1963 lorsque le fleuriste du village, Giorgio Carbone, se déclara «prince Giorgio I^{er} de Seborga». Un plébiscite du 23 avril 1995 auprès de la population du village approuva alors la proclamation d'indépendance de Seborga, l'adoption de sa constitution et l'élection du prince Giorgio I^{er} de Seborga par 304 voix contre 4 (ill. 2). Cette sécession se fonde en particulier sur le legs du fief à l'abbaye de Lérins en France, en 954, par le comte de Vintimille, ainsi que sur la protection de la maison de Savoie, protection supprimée en 1945 avec la disparition de la monarchie en Italie et vécue ultimement par Seborga comme une «annexion» illégale à l'Italie.

Localement, on appelait le prince Giorgio I^{er} «*sua Tremendita*», qu'on pourrait traduire littéralement par «Votre Énormité» ou, plus respectueusement, par «Votre Grandeur» ! Après la mort du prince Giorgio I^{er} le 25 novembre 2009, la régence fut assurée par Alberto Romano le temps que des élections soient organisées. Ces dernières ont élu Marcello Menegatto, un promoteur immobilier, qui fut intronisé le 25 avril 2010 sous le vocable de Marcello I^{er}. Le nouveau souverain souhaite continuer la lutte pour la reconnaissance de l'indépendance de la principauté et développer son économie avec la création d'un golf, la construction d'un hôtel de luxe, l'installation de galeries d'art, etc. Cependant, celui-ci se défend de vouloir créer un paradis fiscal, arguant que la constitution de la principauté ne le permettrait pas. L'Italie a intenté trois procès à la principauté de Seborga, qu'elle a tous perdus. La principauté a saisi la Cour de justice de l'Union européenne pour faire valoir son indépendance.

Le folklore, créé par cette principauté et entretenu par ses habitants, attire des touristes. Entre 1994 et 1996, des pièces de monnaie de la principauté ont été émises, attirant l'attention des numismates. Cette monnaie, le luigino, est alors indexée au dollar américain : un luigino vaut six dollars américains. Ces frappes monétaires ont un précédent historique, car au XVII^e siècle, les abbés de Lérins, seigneurs de Seborga, ont frappé monnaie en principauté. Des timbres sont aussi imprimés et le courrier est tamponné avec la flamme postale de la principauté. Celle-ci dispose de ses propres passeports et plaques d'immatriculation. Des produits alimentaires et autres articles touristiques sont vendus sous le label *Antico Principato di Seborga*, en français «Principauté antique de Sabourg», déposé auprès de l'INPI par le gouvernement de la principauté. Une activité plus traditionnelle est la culture des fleurs destinées à la parfumerie.

Son régime politique est une principauté disposant d'un gouvernement de neuf ministres, d'une constitution, d'un «conseil des prieurs» et d'un «conseil de la Couronne». Le Burkina Faso y aurait ouvert un consulat, reconnaissant Seborga comme nation indépendante. Des consuls et des ambassadeurs sont envoyés à l'étranger. Ainsi, Seborga possède une représentation permanente et trois consulats en Belgique, huit consulats en France, quatre en Italie, et un respectivement en Allemagne, en Espagne, en Indonésie, au Luxembourg, en Moldavie, aux Pays-Bas et en Ukraine. La fête nationale se déroule le 20 août. L'État italien et la communauté internationale traitent Seborga comme une partie intégrante de l'Italie, contrairement à la république de Saint-Marin, à la cité du Vatican ou à l'Ordre souverain de Malte, tous trois enclavés dans l'Italie, mais dont la souveraineté politique internationale est reconnue.



(Illustration 3 : Essai «luigino blu», 1994)



(Illustration 4 : Premier timbre de Seborga, 1994)



(Illustration 5 : Pli Premier jour avec le luigino blu, cinq séries connues de trois cartes chacune)

C'est donc dans ce contexte de revendication politique qu'il faut situer les timbres de Seborga. Le premier timbre-poste, qui devait être émis par la principauté, causa certaines difficultés. À la suite d'un malentendu avec l'imprimeur, l'épreuve des timbres livrés était d'un bleu trop foncé et le format du feuillet différait sensiblement de ce qui avait été approuvé. Seule une centaine d'exemplaires reçus de l'imprimeur fut distribuée à des dignitaires. Nous en reparlerons sous peu. Ce timbre, naturellement très rare, est surnommé le «*luigino blu*» (ill. 3). Rapidement, on vit à le faire réimprimer dans le bleu azur souhaité et dans le bon format et le premier timbre de Seborga fut émis le 28 décembre 1994 (ill. 4). Le timbre est émis en minifeuillet d'une seule vignette et il montre les armoiries de Seborga, la légende «*Anno domini 954*», et la valeur nominale d'un luigino. Le jour d'émission, une série de trois cartes postales fut également mise en vente et cinq séries des trois cartes ont été affranchies avec le «*luigino blu*» non émis. Il s'agit là des seuls exemplaires utilisés sur pli (ill. 5).



(Illustration 6 : Deuxième timbre de Seborga, 1995)



(Illustration 12 : Bloc-feuillet en l'honneur de l'équipe nationale de football de Seborga, 1995)

Un autre timbre d'un luigino fut émis en commémoration du premier anniversaire de l'émission du premier timbre-poste de Seborga. Il est identique au premier timbre de 1994, mais avec la valeur en rouge et une inscription supplémentaire «28 dicembre 1994 – 28 dicembre 1995» verticalement à droite (ill. 10). Ce timbre a donné lieu à l'une des grandes raretés de la philatélie de Seborga : il existe en effet sans le «L» de «luigino». Seulement environ 240 à 250 exemplaires ont été vendus le matin de l'émission. Sitôt découverts, les exemplaires restants furent détruits le soir même en présence du prince Giorgio I^{er}. De rares exemplaires ont été oblitérés sur pli (ill. 11). Pour clore l'année 1995, le 30 décembre, Seborga émit un bloc-feuillet comportant un timbre d'une valeur nominale de 0,5 luigino en l'honneur de l'équipe de football de Seborga (ill. 12).



(Illustration 13 : Série «Monnaie de Seborga», 1996)

Une seule série fut émise en 1996 : elle illustre les pièces de monnaie émises par Seborga. Six timbres différents sont imprimés ensemble sur un minifeuillet, chaque timbre ayant une valeur nominale de 0,10 luigino (ill.13).



(Illustration 14 : Série «Grands maîtres de la chevalerie cistercienne et leurs armoiries», 2000)



(Illustration 15 : Série «Armoiries de Seborga au fil des siècles», 2000)

Quatre ans devaient s'écouler avant l'émission de nouveaux timbres par Seborga. C'est en 2000, à une date indéterminée, que furent émis deux feuillets de dix timbres chacun. Le premier feuillet honore les grands maîtres de la chevalerie cistercienne et illustre deux grands maîtres de l'ordre des cisterciens ainsi que les blasons de huit grands maîtres. Chacun des dix timbres possède une valeur nominale de 0,10 luigino (ill. 14). Le second feuillet, composé lui aussi de dix timbres d'une valeur nominale de 0,10 luigino, montre le blason de Seborga au fil des siècles (ill. 15). Ces deux feuillets sont toujours en vente à Seborga au moment d'écrire ces lignes et ils sont toujours utilisés sur le courrier.



(Illustration 16 : Faux timbres, bloc de trois «Europa 2000»)



(Illustration 17 : Faux timbres, bloc de six «Europa 2000»)

Les faussaires se sont évidemment intéressés au marché des timbres de Seborga. L'un d'eux, connu pour avoir imprimé de nombreux faux timbres à thème «Europa» pour des territoires non reconnus et pour des postes locales, a mis sur le marché deux feuillets à thème «Europa 2000» soi-disant émis par Seborga,

mais ils semblent n'être apparus sur le marché que récemment (ill. 16 et 17). On lui doit aussi de faux timbres «Europa» pour le Nagorno-Karabakh, pour Lundy et Jethou, et pour plusieurs autres entités philatéliques fantômes.



(Illustration 18 : Faux timbres-poste et faux timbres fiscaux par SBC Trust, 2005)



(Illustration 19 : Faux timbres-poste et faux timbres fiscaux par SBC Trust, 2005)

Le second faussaire fut encore plus machiavélique. Réalisant tout le profit qu'on pouvait tirer d'un micro-État, ce faussaire créa toute une organisation appelée *SBC Banking Trust*, «SBC» pour «Seborga Banking Corporation». Organisation virtuelle, elle disposait d'un site web à travers lequel elle offrait de faux passeports, de faux diplômes et d'autres faux documents émanant soi-disant de la principauté de Seborga. On sait que certains de ces faux documents furent utilisés pour commettre des actes criminels. Un des produits offerts par *SBC Banking Trust* fut une série de timbres auto-collants émis en bande dix «se tenant», avec des valeurs nominales de 0,20, 0,25, 0,50, 0,75, 0,80, 1 (x 2), 1,25, 2 et 3 luigini. Les valeurs nominales de 0,20, 2 et 3 luigini portent aussi la mention «fiscal». Tous portent aussi la mention SBC 2005, sont libellés au nom de «*Antico Principato di Seborga*» et ils ont cette étrange caractéristique d'être rédigés en anglais plutôt qu'en italien. Huit d'entre eux montrent des scènes de Seborga, mais les deux hautes valeurs nominales sont à l'effigie de l'Autrichien Jack Unterweger (1950-1994) (ill. 18 et 19). Or, ce dernier fut un meurtrier en série, trouvé coupable d'avoir violé et tué au moins 11 prostituées. Unterweger était aussi un auteur, un journaliste et un poète et c'est sans doute ces aspects de sa vie que *SBC Banking Trust* voulut souligner. *SBC Banking Trust* semble être reliée à Interfisa, une société offrant des investissements offshore douteux.

SBC créa une dizaine de sites web prétendant pour Seborga et mena une campagne de marketing agressive. Ces sites Internet ont tous été fermés. Des milliers de faux diplômes pour une valeur totale de six millions de dollars furent vendus, émanant de l'Université de Saint-Régis (fictive) et de l'Université James-Monroe (aussi fictive), cette dernière prétendument basée à Seborga. Une Américaine, Dixie Rancock, fut condamnée à trois ans de prison concernant cette affaire. Aurait-elle à voir avec cette série de faux timbres au texte anglais ?

Aucun nouveau timbre-poste n'a été émis par Seborga depuis l'an 2000, mais on s'attend à ce que le nouveau prince, Marcello I^{er}, remédie bientôt à cette situation et reprenne l'émission des timbres-poste et de la monnaie de Seborga. Contrairement aux timbres de Sealand, une autre principauté autoproclamée en Europe dont les timbres-poste furent acceptés pendant quelques années dans la Poste internationale, les timbres de Seborga sont toujours considérés comme de simples vignettes et le courrier posté à Seborga doit être affranchi de timbres italiens, ceux de Seborga étant facultatifs. Mais malgré leur caractère non reconnu, ils sont les témoins d'une page d'histoire fascinante de ce petit village du nord de l'Italie.

André DUFRESNE
Fauteuil GEORGES CHAPIER
écrit spécialement pour
Les Cahiers de l'Académie
Laval, août 2011

RÉFÉRENCES

[Anonyme] : *Seborga, Un « mini Monaco » ?* in : *Micronations Mag*, janvier/mars 2011, vol. 1 no 1, pp.6-9.

Baulu, Pierre : *Les timbres de propagande*. in : *Les Cahiers de l'académie, Opus VII*, Montréal, Académie québécoise d'études philatéliques, 1989, pp. A1 –A14.

Bavassano, Gian Carlo, ex-Governatore Zecca Territoriale Principato di Seborga : correspondance privée en 2010-2011.

Calvini, Nilo : *Il Principato di Seborga, un millenio di storia*. Imperia, Dominici Editore, 1992, 157 p.

Carbone, Giorgio : *Seborga, I Documenti Parlano*. Seborga, Edizioni Principato di Seborga, 2000, 359 p.

Fuligni, Bruno : - *La principauté de Seborga*, in : *L'État c'est moi, histoire des monarchies privées, principautés de fantaisie et autres républiques pirates*. Paris, Les Éditions de Paris / Max Chaleil, 1997, 238 p., pp.167-170.

Hoffman, Stéphane-Bertin : «La principauté de Seborga», in - *La reconnaissance des micro-nations ou l'utopie confrontée au droit*. Aix-en-Provence, Institut politique d'Aix-en-Provence, 2010, 202 p., pp. 142-148.

Luerssen, Bernhard : *Principato di Seborga*. Hanovre, par l'auteur, 2011, 6 p. (catalogue des timbres-poste de Seborga).

O'Driscoll, Fabrice : - *Seborga (principauté de)*, in : *Ils ne siègent pas à l'ONU*. Toulon, Les Presses du Midi, 2000, 287 p., pp. 189-193.

Ryan, John, George Dunford et Simon Sellars : - *Seborga – This One's For Real* ; in : *Micro-Nations : The Lonely Planet Guide to Home Made Nations*. Footscray (Australia), Lonely Planet Publications Pty Ltd., 2006, 155 p. (p. 55).

Schor, Ralph (dir.) : - *Encyclopaedia Niciensis, vol. IV : Dictionnaire historique et biographique du comté de Nice*. Nice, Serre Éditeur, 2002, 412 p.